

# Livret des enseignements EPhEP

ANNÉE 2025 / 2026

# La psychopathologie et son évolution

par Charles Melman, doyen-fondateur de l'EPHEP

La riche et fondamentale psychopathologie classique, que nous étudions, passe par le moyen de l'observation, c'est-à-dire d'une norme appliquée dans le champ du regard. Il va de soi que lui échappe la symptomatologie variée qui a le loisir de ne pas s'exprimer dans ce champ.

Avec Freud, que nous abordons, le moyen de l'analyse passe par l'écoute, débouchant sur une clinique nouvelle et qui pose alors la question de la norme de référence, autrement dit de ce que serait une parole droite. Lacan, que nous esquissons, en cherche les ressorts dans une topologie qui ajoute une écriture à l'observation et à l'écoute.

Mais l'actualité est venue déranger ces acquis. Nous vivons en effet une intériorisation de la loi morale, qui avait cessé d'être la règle imposée par le destin forcément occasionnel de la Cité antique pour, avec le monothéisme, assurer la sacralisation éternelle et universelle de la figure paternelle. Les névroses et psychoses montraient les difficultés d'un sujet à en payer le prix. Dans le projet d'affranchir de cette contrainte intérieure, de lever l'hypothèque d'une jouissance qui n'était garantie que par son amputation, l'évolution culturelle en cours s'en est détachée pour chercher ailleurs, à l'extérieur donc, dans un consensus social, des règles plus favorables et plus faciles, plus généreuses aussi afin de réaliser par exemple égalité et fraternité. C'est ainsi que grâce à internet, la planète semble devenue l'agora permanente et bruyante d'un débat qui n'a pas trouvé à ce jour de conclusion collective généralisable. Ainsi l'individualisation de la loi, devenue affaire personnelle, fait du prochain plus un étranger qu'un semblable et produit un type de névroses et de psychoses qu'on peut dire actuelles, dont les aspects sont encore à décrire.

Les orientations de l'École et la qualification de ses enseignants se prêtent à l'étude de ces diverses expressions de la psychopathologie.

## La schizophrénie en questions

par Claude Landman, doyen de l'EPHEP

En 1911, Eugen Bleuler (1857-1939) publie un ouvrage monumental et novateur, à la fois théorique et clinique intitulé : **Dementia præcox ou groupe des schizophrénies** dans lequel il justifie l'introduction au sein de la nosographie psychiatrique, après bien des hésitations, du néologisme schizophrénie, forgé à partir du grec *schizeîn*, fendre, scinder, séparer, et *phrèn*, esprit. Ce terme désigne une entité clinique psychotique, riche et polymorphe dans ses manifestations symptomatiques, fluctuante dans son évolution. Elle se caractérise sur le plan psychopathologique, selon Bleuler, par une opposition entre un symptôme primaire, effet direct du processus morbide, *le relâchement des associations entre les idées qui perdent leur fil conducteur habituel*, et des symptômes secondaires qui en dépendent : *troubles du cours de la pensée, du langage oral et écrit, affects discordants, dissociation (Spaltung) de la personnalité, ambivalence, catatonie, négativisme*. Certains symptômes secondaires sont à mettre au compte d'une réaction du sujet, d'une tentative d'adaptation, soit par annulation de la réalité dans *l'autisme*, soit par son remaniement dans *le délire paranoïde*.

Le terme de *schizophrénie* se substituera durablement à celui de *démence précoce* avancé par Kraepelin (1856-1926), moins par les descriptions sémiologiques et la division en sous-groupes, *paranoïde, catatonique, hébéphrénique* et *simple* - elles sont à peu près les mêmes - que par la référence au symptôme primaire et à l'absence de troubles démentiels (perception, mémoire et orientation sont conservées). Par ailleurs, la *précocité* du déclenchement n'est pas non plus toujours la règle.

Il éclipsa également le terme de **folies discordantes** avancé la même année par Philippe Chaslin (1857-1923), qui rend tout autant compte de la symptomatologie.

Outre son extension discutable, quasiment à l'ensemble de la nosographie des psychoses et même au-delà dans la psychiatrie anglo-saxonne, nous aurons à questionner cette année la pertinence d'une telle approche psychopathologique de la schizophrénie. Elle se réfère en effet, pour rendre compte du symptôme primaire, le relâchement des associations entre les idées, à la conjonction de deux théories à mon avis incompatibles. L'une qui est ancienne, l'associationnisme, implicite chez Bleuler, se réfère à la réalité empirique à partir de laquelle se construit la solidité du lien logique entre les associations par synthèses progressives.

L'autre, explicite et contemporaine, plus déductive, se réfère aux concepts freudiens mis à l'épreuve de l'expérience de la cure psychanalytique.

Bleuler écrit en effet dans l'avant-propos de son ouvrage : *Une part importante de la tentative d'approfondir plus avant la pathologie n'est rien d'autre que l'application à la démence précoce des idées de Freud*.

Mais ce dernier, tout en considérant que l'abord de la schizophrénie lui semble indispensable pour *approcher de plus près l'énigmatique inconscient et nous le rendre pour ainsi dire saisissable*, restera néanmoins à distance de la théorie bleulérienne. Dans le recueil de 1915 intitulé *Métapsychologie*, il proposera sa propre conception de la schizophrénie en insistant sur le fait que les mots, de la même manière que dans le travail du rêve, y sont traités comme des choses, c'est-à-dire selon leur matérialité sonore et indépendamment de la signification. L'inconscient, refoulé dans la névrose, serait ainsi selon les propres termes de Freud, *saisissable à ciel ouvert* dans la schizophrénie, mais sans que le sujet puisse pour autant se l'approprier.

Lacan repartira, entre autres, de cette conception de la schizophrénie, pour avancer que l'inconscient est structuré comme un langage, proposition qui résout la contradiction dans les termes que constitue chez Freud la notion de représentations inconscientes. Jusqu'à la fin de son enseignement, il soutiendra que l'inconscient n'a de corps que de mots. Si des mots, éléments du Symbolique, peuvent être refoulés dans le Réel de l'inconscient, les représentations, qui appartiennent à la catégorie de l'Imaginaire, ne le peuvent pas. Dans la schizophrénie, c'est tout le symbolique, tous les mots qui, sur un mode néanmoins réversible, ont tendance à devenir réels, ainsi qu'en témoigne la schizophasie.

Il conviendra de questionner, à partir de la lecture de textes et d'exemples cliniques, ces conceptions psychanalytiques de la schizophrénie.

Seront également questionnés la raison de la disparition de la schizophrénie comme entité dans la classification américaine du DSM, remplacée par *les troubles du spectre schizophrénique*, les apports de la psychiatrie institutionnelle ainsi que les effets positifs et négatifs du traitement neuroleptique de longue durée.

De même qu'une tribune parue dans le journal *Le Monde* il y a un an, signée par un collectif international et appelant à un *débat national inclusif* afin de supprimer le terme schizophrénie, considéré comme stigmatisant et le remplacer par un autre à déterminer. Le Japon est donné en exemple, où depuis 2002 *le trouble de l'intégration* s'est substitué à celui de *déchirure de l'esprit*.

<b>EXPOSÉ DES MOTIFS .....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION AU TRAVAIL DE L'ANNÉE .....</b>	<b>4</b>
<b>L'ÉCOLE.....</b>	<b>7</b>
<b>LES ENSEIGNEMENTS.....</b>	<b>11</b>
Une offre d'enseignement diversifiée.....	11
Un Cursus Général, un Cursus Spécialisé.....	12
1. Le Cursus Général.....	14
2. Le Cursus Spécialisé .....	18
Le Stage Seul.....	32
Le Practicum seul.....	33
Auditeur associé.....	33
<b>LES ENSEIGNANTS .....</b>	<b>35</b>
<b>INSCRIPTIONS.....</b>	<b>38</b>

## Présentation de l'École

L'**École Pratique des hautes Études en Psychopathologies** (EPheP) est un établissement privé d'enseignement supérieur agréé par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et par le Ministère des Solidarités et de la Santé.

L'EPheP est un lieu d'enseignement théorique et pratique de la psychopathologie. Cet enseignement s'appuie sur les connaissances et la **tradition rationaliste** d'où est issue la psychopathologie : la **médecine**, la **psychanalyse** et ce que l'on appelle classiquement les **humanités**.

Il a pour objectif de former des praticiens attentifs à l'actualité de la cité, c'est-à-dire :

- capables de **travailler dans les institutions** ou à **titre privé**,
- **ouverts aux recherches** qu'appelle la clinique contemporaine,
- soucieux d'une **pratique attentive à l'autre**, à la **disparité des places** et aux **conséquences éthiques** qui s'en déduisent.

Il vise à introduire à tout champ d'études permettant d'appréhender aujourd'hui les savoirs constitutifs d'une société : langues, religions, productions culturelles, économie, législation, entre autres.

Cette formation s'adresse ainsi aux praticiens de la santé, aux médecins, aux psychanalystes, aux psychologues, aux personnes intervenant dans le champ du travail social ou de la justice, aux enseignants et aux éducateurs, aux étudiants en lettres ou en sciences, et plus généralement à tous ceux que leur pratique confronte aux faits de la psychopathologie et à leurs effets individuels ou sociaux.

Son enseignement veille spécialement à **isoler les formes cliniques de ces faits**, à en éclairer la nature et les conditions, à apprécier la ou les responsabilités qu'ils peuvent impliquer.

Enfin la formation est **personnalisée** et **engage autant ceux qui la reçoivent que ceux qui la dispensent**<sup>1</sup>.

L'enseignement de l'EPHÉP s'adresse donc à toute personne intéressée ou concernée par la psychopathologie, et qui souhaite en apprendre les principes et la pratique.

Il est ouvert à tous sans condition de diplôme à travers le **Cursus Général**.

Les étudiants qui souhaitent pouvoir être inscrits au terme de la formation sur les listes de psychothérapeutes doivent satisfaire aux niveaux préalables de formation prévue par la loi<sup>2</sup> pour valider le **Cursus Spécialisé**.

Chaque candidat doit **adresser au Doyen de l'École une demande d'inscription motivée, puis être reçu par le Directeur des enseignements ou par son assesseur afin qu'il soit statué sur l'agrément de sa demande**.

1. Les enseignants EPHÉP sont partie prenante de la démarche Qualité choisie par l'EPHÉP (Qualiopi).

2. Cf. Décret du 20 mai 2010 relatif à la formation en psychopathologie clinique conduisant au titre de psychothérapeute

### Fondateur

**Dr Charles Melman**, neuropsychiatre, ancien médecin des hôpitaux psychiatriques, psychanalyste, premier Doyen de l'EPHÉP

### Direction

**Dr Claude LANDMAN**, doyen  
**M. Pierre-Yves GAUDARD**, vice-doyen, directeur des enseignements  
**Mme le Pr Anne VIDEAU**, vice-doyen, directeur<sup>1</sup>

### Comité pédagogique

**Dr Claude LANDMAN**, doyen  
**M. Pierre-Yves GAUDARD**, vice-doyen, directeur des enseignements  
**Mme le Pr Anne VIDEAU**, vice-doyen, directeur<sup>1</sup>

### Comité scientifique

**Mme Catherine ALES**, Directeur de Recherche émérite au CNRS, HDR, Honorary Fellow du Department of Social Anthropology de l'University of St Andrews,

**M. Gabriel BERGOUNIOUX**, professeur de linguistique à l'Université d'Orléans,

**M. Marcel GAUCHET**, philosophe, historien, ancien directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS),

**Dr Françoise GOROG**, psychiatre, psychanalyste, praticien attaché au CH Sainte-Anne,

**M. le Pr Patrick GUYOMARD**, ancien élève de l'ENS, professeur émérite à l'Université Paris Diderot - Paris VII, psychanalyste, fondateur de la Société de Psychanalyse Freudienne,

**M. le Pr Émile JALLEY**, ancien élève de l'ENS, agrégé de philosophie, professeur honoraire de psychologie clinique et d'épistémologie à l'Université Paris-Nord,

**Dr Patrick LANDMAN**, psychanalyste (Espace analytique), psychiatre et juriste, Président d'Initiative pour une Clinique du Sujet Stop DSM,

**Mme Catherine MATHELIN-VANIER**, psychanalyste, essayiste,

**Dr Agnès MICHON**, neurologue, Institut de la mémoire, Hôpital de la Salpêtrière, Paris,

1. N.B. Référent Handicap

**Dr Robert NEUBURGER**, professeur honoraire ULB (Bruxelles), Président de l'Association suisse de thérapie familiale ASTHEFIS, ancien vice-président de l'Association française de thérapie familiale (AFTF),

**M. le Pr Roger TOUMSON**, essayiste, poète, écrivain, professeur émérite à l'Université des Antilles,

**Dr Alain VANIER**, psychiatre, psychanalyste, professeur émérite à l'Université Paris Cité,

**M. le Pr Jean-Pierre WARNIER**, professeur émérite d'Ethnologie à l'Université Descartes Paris V.

#### Ses Membres-fondateurs

**Dr Jean GARRABÉ**, psychiatre, président du Collège de psychiatrie, président d'honneur de la revue L'évolution psychiatrique,

**M. Abdelwahab MEDDEB**, poète, écrivain, professeur de littérature comparée à l'Université Paris Nanterre,

**M. Jorge SEMPRÚN**, écrivain, cinéaste, ancien Ministre de la Culture du gouvernement espagnol.

#### Responsables du site ephep.com

**Mme le Pr Anne VIDEAU**, responsable éditoriale

**Mme Laurence DUVERNEUIL**, responsable Espace connecté

#### Responsable du secrétariat et de la scolarité

**Mme Laurence DUVERNEUIL**

#### Adjointes au secrétariat

**Mesdames Laurine COURTIADÉ et Marie-Marguerite LETA-BOBE**

#### Responsable informatique, Chargé de Communication visuelle

**M. Elouan LE BARS**

## Une offre d'enseignement diversifiée

Au sein de 4 **Modules Théoriques**, l'EPHEP propose à ses étudiants les 16 **Enseignements Spécialisés (ES)** suivants :

### Module Théorique I : Développement, fonctionnement et processus psychiques

**ES 1** : Psychopathologie de l'enfant, de l'adolescent

**ES 2** : Psychopathologie et littérature

**ES 3** : Les dimensions sociales et historiques en psychopathologie

**ES 4** : Phénomènes d'emprise, suggestions et croyances

### Module Théorique II : Critères de discernement des grandes pathologies psychiatriques

**ES 5** : Psychopathologie générale et histoire de la psychiatrie

**ES 6** : Névroses, psychoses et perversions

**ES 7** : Clinique contemporaine

**ES 8** : Sémiologie psychiatrique I

### Module Théorique III : Théories se rapportant à la psychopathologie

**ES 9** : Psychopathologie et philosophie

**ES 10** : Neurologie et neurosciences

**ES 11** : Psychopathologie et anthropologie

**ES 12** : Sémiologie psychiatrique II

### Module Théorique IV : Principales approches utilisées en psychothérapie

**ES 13** : Les différentes méthodes analytiques

**ES 14** : Psychopathologie, droit et déontologie de la prise en charge

**ES 15** : Prescription et psychopathologie

**ES 16** : Psychopathologie cognitive, systémique et institutionnelle

Chaque Module Théorique comprend également des **Cours Magistraux (CM)** et des **Travaux Dirigés (TD)** spécifiques.

**Lieu des enseignements** : 35 bis, rue de Sèvres 75006 Paris (Métro Sèvres-Babylone).

En fonction du contexte sanitaire, l'ensemble des enseignements, examens inclus, peut être assuré entièrement en distanciel.

## Un Coursus Général, un Coursus Spécialisé

Le Coursus Général et le Coursus Spécialisé sont chacun composés des 4 Modules Théoriques présentés en page précédente, ainsi que d'un **Practicum** (CG) ou d'un **Module Pratique** (CS).

### Les Modules de formation Théorique (MTh)

Chaque Module Théorique comprend des **Cours Magistraux** (CM), des **Enseignements Spécialisés** (ES), des **Travaux Dirigés** (TD) et la participation aux **Grandes conférences** et aux **Journées** de l'EPhEP.

Les **Cours Magistraux** (CM) constituent l'armature théorique générale (avec bibliographie de référence) de l'enseignement à laquelle s'articulent les spécificités des 4 MTh avec leurs différents ES.

Les **Enseignements spécialisés** (ES) sont appuyés sur des supports pédagogiques variés adaptés à leur axe thématique : exposé de cas cliniques, synthèse Powerpoint, vidéos, graphiques, textes de référence.

Les **TD** (16 séances de 1h30 dans l'année) réunissent les étudiants en petits groupes (20 maximum) : seuls ou en binômes ou trinômes, ils y présentent à tour de rôle leur lecture d'un texte du Programme de TD commun, reprise ensuite par l'enseignant. Le Programme et ses textes d'étude de l'Année sont mis à disposition sur le Site à la Rentrée.

Au-delà de 3 absences aux Travaux Dirigés, la validation du Coursus Spécialisé ne pourra être obtenue.

### Coursus Général

Le Coursus Général regroupe les deux premières années d'étude pour les étudiants qui ne peuvent prétendre à un accès direct en Coursus Spécialisé.

Le Coursus Général s'adresse à **tous ceux qu'intéressent les principes et la pratique de la psychopathologie**, spécialement ceux qui, **l'ayant validé**, seront susceptibles d'accéder à un Master de psychanalyse et, **après l'obtention de celui-ci, d'intégrer le Coursus Spécialisé**.

#### Prérequis

Le Coursus Général est ouvert à tous ceux qui le souhaitent **sans condition de diplôme**.

### Coursus Spécialisé

#### Prérequis

Le Coursus Spécialisé est réservé aux étudiants **titulaires d'un des trois diplômes prévus par la loi**<sup>1</sup> afin de prétendre au Titre de Psychothérapeute.

Ces trois diplômes sont : le Master 2 en Psychologie, le Master 2 en Psychanalyse et le Doctorat en Médecine.

<sup>1</sup> Cf. Décret du 7 mai 2012, art. 12, 21 et 22.

# 1. Le Cursus Général

Le **Cursus Général est ouvert à toutes les personnes qui en formulent la demande, sans condition de diplôme.**

## Objectifs et compétences

Le **Cursus Général** vise à donner à l'étudiant une première formation généraliste concernant les psychopathologies : initiation à la connaissance des processus psychiques et des principales pathologies psychiatriques, abord des théories majeures faisant référence dans le champ, familiarisation avec les différentes méthodes de psychothérapie.

À l'issue du Cursus Général, l'étudiant sera en mesure :

- de discerner les supports théoriques des différentes approches des psychopathologies,
- de distinguer les grandes pathologies psychiatriques,
- de décrire et analyser les différentes méthodes de psychothérapie.

## Organisation des études et modalités pédagogiques

La scolarité du Cursus Général se déroule sur deux ans et comprend cinq Modules :

- 4 Modules de formation Théorique (MTh) ;
- 1 Practicum.

Les enseignements représentent 400 h sur deux ans, réparties entre les 4 MTh à raison d'au moins 100 h pour chacun.

Les étudiants commencent leur scolarité soit par les ES 1 à 8 (Modules Théoriques I et II), soit par les ES 9 à 16 (Modules Théoriques III et IV), cela en fonction des Modules Théoriques ayant cours l'année de leur première inscription, sachant que seuls deux Modules Théoriques sont enseignés chaque année. Ainsi les étudiants inscrits pour la première fois lors d'une année où sont enseignés les ES 1 à 8 (Modules Théoriques I et II), pourront suivre les ES 9 à 16 (Modules Théoriques III et IV) lors de leur seconde année.

De la même façon, les étudiants inscrits pour la première fois dans une année où les ES 9 à 16 (Modules Théoriques III et IV) sont enseignés suivront les ES 1 à 8 (Modules Théoriques I et II) lors de leur seconde année.

Seront enseignés à la Rentrée 2025 – 2026 les ES 9 à 16 (Modules Théoriques MTh III : *Théories se rapportant à la psychopathologie* et MTh IV : *Principales approches utilisées en psychothérapie*).

Outre les Enseignements Spécialisés, chaque Module Théorique (MTh) comprend également des Cours Magistraux (CM) et des Travaux Dirigés (TD).

Les Cours Magistraux (CM) constituent l'armature théorique générale (avec bibliographie de référence) de l'enseignement à laquelle s'articulent les spécificités des 4 MTh avec leurs différents ES.

Les Enseignements spécialisés (ES) sont appuyés sur des supports pédagogiques variés adaptés à leur axe thématique : exposés de cas cliniques, synthèses Powerpoint, vidéos, graphiques, textes de référence.

Les TD (16 séances de 1h30 dans l'année) réunissent les étudiants en petits groupes (20 maximum) : seuls ou en binômes ou trinômes, ils y présentent à tour de rôle leur lecture d'un texte du Programme de TD commun, reprise ensuite par l'enseignant. Le Programme et ses textes d'étude de l'Année sont mis à disposition sur le Site à la Rentrée.

## Le Practicum

Ce Module consiste en un Stage ou une Présentation de malade.

Le Stage est effectué en cours d'études, à temps plein ou à temps partiel, de façon continue ou par périodes fractionnées. Il est placé sous la responsabilité d'un enseignant de l'École : le Tuteur EPhEP, ainsi que d'un professionnel psychiatre ou psychologue clinicien, de l'établissement où l'étudiant accomplit ce Stage : le Maître de stage.

La participation à une Présentation de malade se réalise également au cours des années de Cursus Général.

### Le contrôle des connaissances concernant le Coursus Général

Deux modalités de contrôle des connaissances sont offertes aux étudiants de ce Coursus :

A / Les étudiants du CG peuvent opter pour un **contrôle simple** qui tient compte de leur présence aux enseignements et de leur participation à la vie de l'École. En fin de scolarité, ils passent un entretien individuel avec l'un des membres de la Direction de l'École. Ce mode permet l'obtention d'un simple **Certificat de suivi de scolarité**.

B / Les étudiants du Coursus Général peuvent aussi opter pour un **mode de contrôle des connaissances plus exigeant**. Il leur sera demandé de rendre 4 devoirs de Contrôle Continu par an sur les Enseignements Spécialisés. Chaque devoir de Contrôle Continu fera l'objet d'une notation sur 20. Les étudiants doivent valider chaque MTh (Module Théorique) en y obtenant une note supérieure ou égale à 10 / 20 (moyenne des notes de Contrôle Continu obtenues dans le Module Théorique).

Le Planning de dépôt des devoirs de Contrôle Continu des ES sur la plateforme, disponible en début d'année universitaire dans l'Espace dédié du site de l'EPHEP, requiert de l'étudiant un respect strict de ses dates.

1. Pour obtenir le **Certificat de fin d'études théoriques et pratiques en psychopathologies du Coursus Général**, les étudiants devront en outre valider un *Practicum*. Cette validation du *Practicum* suppose :

- soit la **participation à des présentations de malades organisées par l'École** avec réalisation d'un travail écrit, noté par les responsables de ces présentations,
- soit la **réalisation d'un stage en institution** faisant l'objet d'un Rapport noté par le Tuteur de stage (enseignant de l'EPHEP). Il sera également demandé au Maître de stage (membre de l'institution où celui-ci s'effectue) une évaluation qualitative de ce stage, dont le Tuteur tiendra compte pour sa notation du Rapport.

La note attribuée au *Practicum* doit être égale ou supérieure à 10 / 20 pour qu'il soit validé.

L'obtention du Certificat de fin d'études théoriques et pratiques en psychopathologies du Coursus Général suppose la validation des 4 Modules Théoriques et du *Practicum*, avec pour chacun d'entre eux une note supérieure ou égale à 10 / 20.

2. **Les étudiants du Coursus Général souhaitant accéder par la suite au Coursus Spécialisé** et prétendre au Titre de Psychothérapeute utilisent cette validation du contrôle des connaissances dans le cadre dit « Coursus Général AE ». Cette **prise en compte des Acquis de l'Expérience (AE)** permet d'obtenir la reconnaissance d'un niveau d'équivalence les autorisant à préparer un diplôme donnant accès au **Coursus Spécialisé de l'École** (cf. *infra*, page 18).

NB : Ils ne valident pas de *Practicum*. Ils devront en effet valider un stage (*Module de formation Pratique – MP*, page 19), au sein de leur formation de Coursus Spécialisé.

Au-delà de 3 absences aux Travaux Dirigés, la validation du Certificat de fin d'études théoriques et pratiques en psychopathologies du Coursus Général comme la prise en compte des Acquis de l'Expérience (AE) ne pourront être obtenues.

## 2. Le Coursus Spécialisé

Le Coursus Spécialisé s'adresse uniquement aux étudiants **disposant des diplômes requis** pour pouvoir, à l'issue de leur formation, effectuer une demande d'inscription auprès de l'ARS (Agence Régionale de Santé) sur le Registre des psychothérapeutes.

Les **diplômes français requis** sont : le Master 2 en Psychologie ou le Master 2 en Psychanalyse ou le Doctorat en Médecine.

Pour les **diplômes étrangers**, une attestation de comparabilité ENIC-NARIC ne vaut pas équivalence de diplôme : une reconnaissance de titre doit être obtenue auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

### Objectifs et compétences

À l'issue du Coursus Spécialisé, l'étudiant sera en mesure :

- de distinguer, en s'appuyant sur sa connaissance des processus psychiques, les différentes pathologies psychiatriques,
- en étant capable de cerner les supports théoriques des différentes psychopathologies, de faire les choix qui seront ceux de sa future pratique,
- d'apprécier les responsabilités qu'elle suppose,
- d'écrire, de partager et discuter en collectif de travail, à partir de l'observation et de l'écoute des patients reçus, l'appréciation de leur situation psychique,
- de recevoir, seul ou au sein d'une équipe, et de suivre thérapeutiquement un patient,
- de fournir un diagnostic à l'issue des entretiens préliminaires avec le patient.

### Organisation des études et Modalités pédagogiques

La scolarité du Coursus Spécialisé se déroule sur deux ans (sauf dérogation, cf. infra page 21) et comprend cinq **Modules** :

- 4 Modules de formation Théorique (MTh) ;
- 1 Module de formation Pratique (MP).

Les enseignements représentent 400 h sur deux ans, réparties entre les 4 MTh à raison d'au moins 100 h pour chacun.

Les étudiants commencent leur scolarité soit par les MTh I et II soit par les MTh III et IV, cela en fonction des enseignements ayant cours l'année de leur première inscription, sachant que seuls deux Modules Théoriques sont enseignés chaque année.

Les étudiants inscrits pour la première fois lors d'une année où sont enseignés les MTh I et II pourront suivre les MTh III et IV lors de leur seconde année, les étudiants inscrits pour la première fois dans une année où les MTh III et IV sont enseignés suivront les MTh I et II lors de leur seconde année.

Seront enseignés à la Rentrée 2025 - 2026 les ES 9 à 16 (Modules Théoriques MTh III : *Théories se rapportant à la psychopathologie* et MTh IV : *Principales approches utilisées en psychothérapie*).

### Le Module de formation Pratique (MP)

Ce Module consiste en un **Stage** complété d'un **Cours d'Accompagnement au rapport de Stage** (C.A.S).

Ce Stage est effectué en cours d'études, à temps plein ou à temps partiel, de façon continue ou par périodes fractionnées, conformément aux termes du Décret<sup>1</sup>.

1. Cf. Décret du 20 mai 2010 relatif à la formation en psychopathologie clinique conduisant au titre de psychothérapeute, art. 4.

Le Stage ne peut en aucun cas se dérouler en cabinet privé libéral ni sur le lieu de travail de l'étudiant en formation. Il est placé sous la responsabilité conjointe d'un enseignant de l'École : le Tuteur EPhEP, ainsi que d'un professionnel **psychiatre ou psychologue clinicien**, de l'établissement où l'étudiant accomplit ce Stage : le Maître de stage.

Pour la réalisation du Rapport évalué à l'issue de leur stage, les étudiants de Cours Spécialisé 2ème année ainsi que les étudiants inscrits en Stage Seul devront suivre en outre **obligatoirement** le **Cours d'Accompagnement au rapport de Stage** (C. A. S.), 1 h 30 par quinzaine.

### Modalités pédagogiques du Cours d'Accompagnement au rapport de Stage

**18 séances** sont consacrées au **Cours d'Accompagnement au rapport de Stage** (C. A. S.) : chaque séance sera réservée à la **présentation par chacun des étudiants**, tour à tour, d'un travail clinique. Il s'agira de mettre en place **un travail d'Analyse des Pratiques**. Selon la place que l'étudiant occupe dans l'institution de soins qui l'accueille, chacun sera amené à rendre compte de son travail clinique et institutionnel.

La réflexion portera **sur la question du transfert**, question qui interroge aussi bien le thérapeute que le patient.

- La première séance sera réservée à la présentation par les étudiants d'eux-mêmes ainsi que de l'institution qui les accueille.
- La deuxième séance sera consacrée à la question : « **Qu'est ce qu'on appelle un entretien clinique ?** ». En quoi un entretien clinique psychanalytique diffère-t-il d'un entretien psychiatrique ?

Deux étudiants devront s'inscrire pour débattre de cette question qui sera une présentation théorique articulée à leur clinique.

Au-delà de 3 absences aux Cours d'Accompagnement au rapport de Stage, la validation du Module Pratique (MP) ne pourra être obtenue.

### Dérogation concernant la durée de la scolarité

La scolarité se déroule sur deux ans. Toutefois, sous condition de demande écrite et motivée auprès du Directeur des enseignements, il est possible dans certains cas de ne valider qu'un MTh par an, ce qui permet à l'étudiant d'étaler sa scolarité sur quatre années. L'étudiant devra néanmoins dans ce délai s'être acquitté de son Module de formation pratique (MP).

### Modalités de contrôle des connaissances pour le Cours spécialisé

#### L'assiduité aux enseignements est obligatoire.

Le planning de dépôt des devoirs de contrôle continus des ES sur la plateforme, disponible en début d'année universitaire dans l'Espace dédié du site de l'EPhEP, requiert de l'étudiant un respect strict de ces dates.

Chaque Module de formation Théorique (MTh) **allie aux deux Contrôles Continus** organisés dans le cadre des Enseignements Spécialisés (ES) **un Examen Terminal** portant plus particulièrement sur les Cours Magistraux (CM), ces deux modalités comptant respectivement chacune pour 50 % de la note finale.

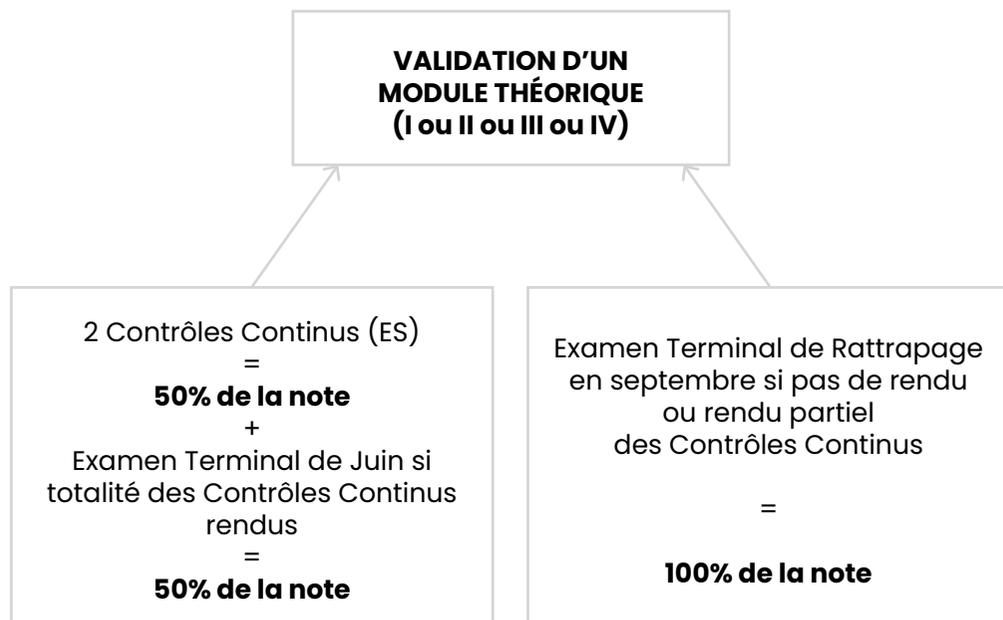
La Session des Examens Terminaux a lieu au mois de juin, et la Session de Rattrapage au mois de septembre.

Seuls les étudiants ayant satisfait aux exigences du Contrôle Continu organisé tout au long de l'année universitaire sont autorisés à se présenter à la session de juin. En revanche, tous les étudiants peuvent se présenter à la Session de septembre où le Contrôle Continu n'est pas pris en compte. Les examens se passent sur des copies anonymes fournies par l'École.

Une fois les examens terminés, le Jury se réunit afin de statuer sur les résultats des étudiants, il est souverain. Le Président du Jury est le Directeur des enseignements ; il est assisté d'autres enseignants de l'EPhEP.

Un Module Théorique (MTh) est considéré comme acquis lorsque la note finale est au moins égale à 10 / 20, chaque MTh devant être acquis en propre, et ne pouvant en aucun cas faire l'objet d'une compensation globale, conformément aux textes en vigueur<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Cf. Arrêté du 8 juin 2010 relatif à la formation en psychopathologie clinique conduisant au titre de psychothérapeute, art. 4, alinéa I.



Dans l'éventualité où un MTh ne serait pas validé après la Session de Rattrapage, l'étudiant ne peut se re-présenter que deux fois dans un délai de trois ans<sup>1</sup>. De plus, il ne peut se re-présenter qu'à la condition d'avoir de nouveau suivi les enseignements de ce MTh<sup>3</sup>. Il ne conserve donc pas les notes acquises dans le cadre du Contrôle continu au sein de chaque ES. Il doit de nouveau valider chaque ES du MTh où il a échoué.

Compte tenu du fonctionnement de l'École où seuls 2 MTh sont actifs chaque année, l'étudiant qui aura échoué à un MTh ne pourra s'y représenter l'année suivante, mais seulement deux ans après (se reporter au tableau infra). Par exemple, un étudiant inscrit pour la première fois lors d'une année où les Modules I et II sont enseignés (pour lui Année 1), et qui échoue à un ou deux de ces Modules, ne peut les représenter l'année d'après (Année 2), puisque ces enseignements ne sont pas dispensés deux années de suite. Il doit donc attendre pour cela l'Année<sup>2</sup> où de nouveau les Modules I et II sont au programme. Dans le cas où un étudiant a validé les Modules I et II en Année 1 mais échoue en Année 2 au Module III et (ou) au Module IV, il ne peut terminer sa scolarité qu'au cours d'une Année 4 où les modules qu'il n'a pas validés sont de retour.

1. Cf. Arrêté du 8 juin 2010 relatif à la formation en psychopathologie clinique conduisant au titre de psychothérapeute, art. 4, alinéa I.  
2. Art. 4, alinéa II.

Tableau illustrant ces exigences :

Année 1	Module I : non-validé	Module II : validé
Année 2	Module III : validé	Module IV : non-validé
Année 3	Module I : Contrôles Continus et Examen à repasser	Module II : maintien de la validation de l'Année 1
Année 4	Module III : maintien de la validation de l'Année 2	Module IV : Contrôles Continus et Examen à repasser

Par ailleurs, et toujours conformément à la réglementation<sup>3</sup>, en cas de non-validation dans le délai maximum de trois ans imparti pour la validation d'un MTh, le candidat doit se présenter de nouveau à l'ensemble des épreuves des MTh. Cette clause s'applique également pour le Module de formation Pratique (MP).

Pour le **Module de formation Pratique (MP)**, le Stage fait l'objet d'un **Rapport avec soutenance** conjointement devant le Tuteur EPhEP et le Maître de stage. Le Stage est validé par le Tuteur EPhEP à l'issue de la soutenance.

La validation du MP consiste en une note finale qui doit être supérieure ou égale à 10<sup>4</sup>.

3. Art. 4, alinéa IV  
4. Arrêté du 8 juin 2010, Art. 4, alinéa III

## MTh I : Développement, fonctionnement et processus psychiques

Il s'agit de donner à l'étudiant une connaissance précise des processus psychiques, d'un point de vue à la fois théorique et clinique, en insistant sur la structuration et les grandes étapes du développement psychique. Une partie de l'enseignement est ainsi consacrée à la clinique de l'enfance et de l'adolescence.

À l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera en mesure de :

- manier les spécificités de l'observation clinique, chez l'adulte, chez le bébé, chez l'enfant et chez l'adolescent, avec la prudence qui s'impose dans le recueil des données,
- mesurer la place de l'environnement, du social, de la culture et du langage dans la clinique, en particulier pour la clinique de l'enfant et de l'adolescent, sa prise en compte pour une alliance thérapeutique,
- comprendre l'incidence des phénomènes collectifs, notamment épidémiques, pour la prise en compte de la souffrance psychique.

Les enseignants de Cours Magistraux (CM) pour ce Module Théorique sont :

**Dr Claude LANDMAN**, psychiatre, psychanalyste, doyen de l'EPhEP  
**Dr Sandrine CALMETTES**, psychiatre, psychanalyste, ancien médecin  
 Directeur du CMPP de la MGEN,  
**Mme Marie-Christine LAZNIK**, docteur en psychologie clinique, psychanalyste,  
**Pr Stéphane THIBIERGE**, professeur en psychopathologie à l'université Paris Diderot Paris VII, psychanalyste.

Le Module Théorique I comprend 25 h de Cours Magistraux (CM), 15 h de Travaux Dirigés (TD) et 4 Enseignements Spécialisés (ES) totalisant 60 h de Conférences :

**Enseignement Spécialisé 1** : Psychopathologie de l'enfant, de l'adolescent ;  
**Enseignement Spécialisé 2** : Psychopathologie et littérature ;  
**Enseignement Spécialisé 3** : Les dimensions sociales et historiques en psychopathologie ;  
**Enseignement Spécialisé 4** : Phénomènes d'emprise, suggestions et croyances.

Les chargés de Conférences pour ces Enseignements Spécialisés sont :

**Mme Marika BERGÈS-BOUNES**, psychologue clinicienne, psychanalyste,  
**Mme Christine DURA TEA**, psychologue clinicienne, psychanalyste,  
**Dr Jean-Marie FORGET**, psychiatre, psychanalyste,  
**M. Omar GUERRERO**, psychologue clinicien, psychanalyste,  
**M. Thierry ROTH**, psychologue clinicien, psychanalyste  
**Mme Esther TELLERMANN**, agrégée de lettres, ancienne élève de l'ENS, écrivain, psychanalyste, psychothérapeute,  
**Pr Anne VIDEAU**, vice-doyenne, directeur de l'EPhEP, psychanalyste, ancienne élève de l'ENS, professeur honoraire à l'Université Paris Nanterre.

<b>MODULE THÉORIQUE I : DÉVELOPPEMENT, FONCTIONNEMENT ET PROCESSUS PSYCHIQUES</b>	<b>100 h</b>
<b>Cours Magistraux</b> Dr Sandrine CALMETTES, Dr Claude LANDMAN, Mme Marie-Christine LAZNIK, M. le Pr Stéphane THIBIERGE	<b>25 h</b>
<b>Travaux Dirigés</b>	<b>15 h</b>
<b>4 Enseignements Spécialisés, sous forme de Conférences École :</b>	<b>60 h</b>
<b>Enseignement Spécialisé 1 : Psychopathologie de l'enfant, de l'adolescent</b> Mme Marika BERGÈS-BOUNES, Dr Jean-Marie FORGET	15 h
<b>Enseignement Spécialisé 2 : Psychopathologie et littérature</b> Pr Anne VIDEAU, Mme Esther TELLERMANN	15 h
<b>Enseignement Spécialisé 3 : Les dimensions sociales et historiques en psychopathologie</b> M. Omar GUERRERO, M. Thierry ROTH	15 h
<b>Enseignement Spécialisé 4 : Phénomènes d'emprise, suggestions et croyances</b> Mme Christine DURA TEA	15 h

## MTh II : Critères de discernement des grandes pathologies psychiatriques

L'enseignement du MTh II a pour visée de transmettre à l'étudiant une connaissance approfondie de la nosographie mais également de le familiariser avec la démarche nosologique : qu'est-ce qu'un fait clinique, que peut-on appeler ainsi, et quelles sont pour cela les conditions minimales ? On insistera sur l'importance et les enjeux de la nomination et de l'écriture dans le champ de la psychopathologie.

À l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera en mesure de :

- s'orienter dans les grandes pathologies psychiatriques en mesurant qu'est illusoire une clinique « $\alpha$ -théorique»,
- comprendre l'importance de la dénomination dans la nosologie,
- s'orienter vis-à-vis de la terminologie des DSM et CIM,
- repérer, décrire et analyser le développement de nouvelles formes cliniques engendrées ou favorisées par les modifications de la société : clinique des addictions, question du « genre » par exemple.

Les enseignants de Cours Magistraux (CM) pour ce Module Théorique sont :

**Pr Yorgos DIMITRIADIS**, professeur en psychopathologie à l'université Paris Cité (CRPMS), psychiatre, psychanalyste,  
**Dr Luc FAUCHER**, psychiatre, psychanalyste  
**Dr Martine GROS**, psychiatre, psychanalyste,  
**Dr Patrick LANDMAN**, psychiatre, psychanalyste,  
**Dr Rémi TEVISSSEN**, psychiatre, psychanalyste.

Le Module Théorique II comprend 25 h de Cours Magistraux (CM), 15 h de Travaux Dirigés (TD) et 4 Enseignements Spécialisés (ES) totalisant 60 h de Conférences :

**Enseignement Spécialisé 5** : Psychopathologie générale et histoire de la psychiatrie ;  
**Enseignement Spécialisé 6** : Névroses, psychoses et perversions ;  
**Enseignement Spécialisé 7** : Clinique contemporaine ;  
**Enseignement Spécialisé 8** : Sémiologie psychiatrique I.

Les chargés de Conférences pour ces Enseignements Spécialisés sont :

**Dr Jean-Paul BEAUMONT**, psychiatre, psychanalyste,  
**Dr Jean-Louis CHASSAING**, psychiatre, ancien praticien hospitalier CHU, psychanalyste,  
**Dr Patrick LANDMAN**, psychanalyste (Espace analytique), psychiatre et juriste, Président d'Initiative pour une Clinique du Sujet Stop DSM,  
**Dr Bernard VANDERMERSCH**, psychiatre, psychanalyste.

<b>MODULE THÉORIQUE II : CRITÈRES DE DISCERNEMENT DES GRANDES PATHOLOGIES PSYCHIATRIQUES</b>	<b>100 h</b>
<b>Cours Magistraux</b> Pr Yorgos DIMITRIADIS, Dr Luc FAUCHER, Dr Martine GROS, Dr Patrick LANDMAN, Dr Rémi TEVISSSEN	<b>25 h</b>
<b>Travaux Dirigés</b>	<b>15 h</b>
<b>4 Enseignements Spécialisés, sous forme de Conférences École :</b>	<b>60 h</b>
<b>Enseignement Spécialisé 5 : Psychopathologie générale et histoire de la psychiatrie</b> Dr Jean-Paul BEAUMONT	15 h
<b>Enseignement Spécialisé 6 : Névroses, psychoses et perversions</b> Dr Bernard VANDERMERSCH	15 h
<b>Enseignement Spécialisé 7 : Clinique contemporaine</b> Dr Jean-Louis CHASSAING	15 h
<b>Enseignement Spécialisé 8 : Sémiologie psychiatrique I</b> Dr Patrick LANDMAN	15 h

## MTh III : Théories se rapportant à la psychopathologie

Le Module Théorique III présente les différentes théories qui font référence en psychopathologie. La visée consiste à travailler à l'établissement de tableaux nosographiques propres à être généralement reconnus, sans chercher absolument pour autant à obtenir un tableau consensuel. Ainsi une place importante est réservée à l'enseignement de théories aussi différentes que les neurosciences ou la neuropsychologie du vieillissement, mais aussi, par ailleurs, à l'anthropologie, à l'abord philosophique, ou linguistique, en psychopathologie. Ces points de vue distincts, parfois divergents, permettront à l'étudiant de bien discerner les supports théoriques de référence des différentes psychopathologies.

**À l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera en mesure de :**

- distinguer les symptômes relevant directement d'une atteinte cérébrale de ceux ne trouvant dans le cerveau que les voies de leur manifestation, l'aspect des troubles psychiques d'origine neurologique ;
- s'orienter dans la diversité des études sur l'empathie, le self, la conscience, les émotions ;
- mesurer l'intérêt et les limites des techniques d'imagerie cérébrale ;
- analyser les expériences en psychologie cognitive ;
- appréhender les utilisations de la neuro-imagerie en recherche psychiatrique et neurologique.
- mobiliser un certain nombre de connaissances en anthropologie, spécialement la notion d'« efficacité symbolique »,
- entendre quelle philosophie sous-tend telle approche psychopathologique.

Les enseignants de Cours Magistraux (CM) pour ce Module Théorique sont :

**Dr Jean-Paul BEAUMONT**, psychiatre, psychanalyste,  
**M. Pierre-Yves GAUDARD**, maître de conférences en anthropologie HDR, psychanalyste, psychothérapeute, vice-doyen, directeur des enseignements de l'EPHÉP  
**Dr Marc MORALI**, psychiatre, psychanalyste.

Le Module Théorique III comprend 25 h de CM, 15h de TD et 4 ES totalisant 60 h de Conférences :

**Enseignement Spécialisé 9** : Psychopathologie et philosophie ;  
**Enseignement Spécialisé 10** : Neurologie et neurosciences ;  
**Enseignement Spécialisé 11** : Psychopathologie et anthropologie ;  
**Enseignement Spécialisé 12** : Sémiologie psychiatrique II.

Les chargés de Conférences pour ces Enseignements Spécialisés sont :

**M. Pierre-Christophe CATHELIN**, psychologue clinicien, docteur en philosophie, psychanalyste,  
**M. Pierre-Yves GAUDARD**, maître de conférences en anthropologie HDR, psychanalyste, psychothérapeute, vice-doyen, directeur des enseignements de l'EPHÉP  
**Dr Patrick LANDMAN**, psychanalyste (Espace analytique), psychiatre et juriste, Président d'Initiative pour une Clinique du Sujet Stop DSM,  
**Dr Catherine MORIN**, psychiatre, psychanalyste,  
**Mme Jessica TRAN THE**, docteur en psychopathologie et psychanalyse, Université de Paris, psychologue clinicienne.

<b>MODULE THÉORIQUE III : THÉORIES SE RAPPORTANT À LA PSYCHOPATHOLOGIE</b>	<b>100 h</b>
<b>Cours Magistraux</b> Dr Jean-Paul BEAUMONT, M. Pierre-Yves GAUDARD, Dr Marc MORALI	<b>25 h</b>
<b>Travaux Dirigés</b>	<b>15 h</b>
<b>4 Enseignements Spécialisés, sous forme de Conférences École :</b>	<b>60 h</b>
<b>Enseignement Spécialisé 9 : Psychopathologie et philosophie</b> M. Pierre-Christophe CATHELIN	15 h
<b>Enseignement Spécialisé 10 : Neurologie et neurosciences</b> Dr Catherine MORIN, Mme Jessica TRAN THE	15 h
<b>Enseignement Spécialisé 11 : Psychopathologie et anthropologie</b> M. Pierre-Yves GAUDARD	15 h
<b>Enseignement Spécialisé 12 : Sémiologie psychiatrique II</b> Dr Patrick LANDMAN	15 h

## MTh IV : Principales approches utilisées en psychothérapie

Le Module Théorique IV, plus pratique et professionnalisant, permet aux futurs praticiens de se familiariser avec les différentes méthodes utilisées en psychothérapie mais aussi d'avoir un certain nombre de notions concernant les différents traitements ou modes de suivi susceptibles d'être mis en œuvre pour leurs patients. Ainsi, plusieurs professionnels rompus à des pratiques psychothérapeutiques différentes : cognitivo-comportementale, neuropsychologique, systémique, familiale, ou encore institutionnelle, formeront l'étudiant de manière à ce qu'il puisse opérer en connaissance de cause les choix qui seront ceux de sa future pratique. Les dimensions déontologiques et juridiques des pratiques constituent un autre point fort du Module IV.

### À l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera en mesure de :

- comprendre le parcours de soins du patient, y compris somatiques, et l'interaction entre les différents professionnels médicaux et paramédicaux impliqués dans la prise en charge,
- avoir une connaissance des différents types de médicaments pouvant avoir des effets intercurrents au cours d'une prise en charge psychothérapeutique,
- avoir connaissance des principaux psychotropes et de leur mécanisme d'action,
- saisir l'articulation de la dimension « médico-légale » avec la dimension subjective au fondement même de la prise en charge du patient,
- opérer en connaissance de cause les choix de sa future pratique dans une démarche déontologique avertie de sa dimension juridique.

Les enseignants de Cours Magistraux (CM) pour ce Module Théorique sont :

**Dr Martine GROS**, psychiatre, psychanalyste,  
**Dr Virginia HASENBALG – CORABIANU**, psychiatre, psychanalyste,  
**Dr Claude LANDMAN**, psychiatre, psychanalyste, doyen de l'EPhEP  
**Dr Remi TEVISSSEN**, psychiatre, psychanalyste,  
**Pr Stéphane THIBIERGE**, professeur en psychopathologie à l'université Diderot Paris VII, psychanalyste.

Le Module Théorique IV comprend 25 h de CM, 15 h de TD et 4 ES totalisant 60 h de Conférences :

**Enseignement Spécialisé 13** : Les différentes méthodes analytiques ;  
**Enseignement Spécialisé 14** : Psychopathologie, droit et déontologie de la prise en charge ;  
**Enseignement Spécialisé 15** : Prescription et psychopathologie ;  
**Enseignement Spécialisé 16** : Psychopathologie cognitive, systémique et institutionnelle.

Les chargés de Conférences pour ces Enseignements Spécialisés sont :

**Dr Lola FOURCADE**, psychiatre, ancien praticien hospitalier,  
**Dr Claire GEKIERE**, psychiatre, praticien des Hôpitaux, spécialiste en Thérapie familiale,  
**Pr Christian HOFFMANN**, professeur de psychopathologie clinique honoraire Université Paris 7-Denis Diderot, psychanalyste (Espace analytique),  
**Dr Jasmina MALLET**, psychiatre, chercheuse en neurosciences à l'Institut de Psychiatrie et Neurosciences de Paris, praticien hospitalier MD, PhD, HDR, chercheuse et enseignante à l'Université d'Orléans, Coordinatrice régionale du Diplôme d'Enseignement Spécialisé en psychiatrie en région Centre-Val de Loire.

<b>MODULE THÉORIQUE IV : PRINCIPALES APPROCHES UTILISÉES EN PSYCHOTHÉRAPIE</b>	<b>100 h</b>
<b>Cours Magistraux</b> Dr Martine GROS, Dr Mme Virginia HASENBALG – CORABIANU, Dr Claude LANDMAN, Dr Remi TEVISSSEN et Pr Stéphane THIBIERGE	<b>25 h</b>
<b>Travaux Dirigés</b>	<b>15 h</b>
<b>4 Enseignements Spécialisés, sous forme de Conférences École :</b>	<b>60 h</b>
<b>Enseignement Spécialisé 13 : Les différentes méthodes analytiques</b> Pr Christian HOFFMANN	10 h
<b>Enseignement Spécialisé 14 : Psychopathologie, droit et déontologie de la prise en charge</b> Dr Jasmina MALLET	10 h
<b>Enseignement Spécialisé 15 : Prescription et psychopathologie</b> Dr Lola FOURCADE	10 h
<b>Enseignement Spécialisé 16 : Psychopathologies cognitive, systémique et institutionnelle</b> Dr Claire GEKIERE	30 h

## Le Stage Seul

La formation **Stage Seul** est destinée aux étudiants ayant uniquement des heures de stage à valider pour obtenir l'Attestation délivrée par l'EPhEP permettant de prétendre au Titre de Psychothérapeute auprès de l'ARS.

Le Stage Seul est également accessible aux étudiants du Cours Spécialisé ayant validé les 4 Modules Théoriques, qui souhaitent terminer la validation de leur Module Pratique (MP) durant une 3ème année.

Cette formation donne accès sur une année :

- à des Conventions de Stage supervisées par un Tuteur de Stage EPhEP,
- aux Cours d'Accompagnement au rapport de Stage (C. A. S. : 1 h 30 de cours par quinzaine), obligatoires.

L'obtention de l'Attestation délivrée par l'EPhEP et requise par l'ARS (cf. *infra*, page 34) est soumise à la validation suivante : à l'issue du Stage, le Rapport rédigé par le candidat fait l'objet d'une soutenance devant un jury composé du Maître de stage en institution et du Tuteur de stage EPhEP.

Aux étudiants Psychologues non-cliniciens, nous recommandons fortement de réaliser, parallèlement au Stage de 2 mois requis, au moins une année de Cours Spécialisé afin d'acquérir un appui théorico-clinique permettant de bien aborder la psychopathologie rencontrée durant ce Stage et dans leur future pratique.

## Le Practicum seul

Le **Practicum seul** est accessible aux étudiants qui ont réalisé les Contrôles Continus des 4 Modules Théoriques du Cours Général et qui souhaitent réaliser ou terminer leur Practicum durant une 3ème année.

Cette formation est destinée aux étudiants qui ont uniquement des heures de stage ou une Présentation de malade à valider pour obtenir le Certificat de fin d'études théoriques et pratiques en psychopathologies, à l'issue du Cours Général.

La formation Practicum seul donne accès sur une année :

- à une Convention de Stage supervisée par un Tuteur EPhEP ou
- à une Présentation de malade supervisée par un Tuteur EPhEP.

L'obtention du Certificat délivré par l'EPhEP est soumise à la validation suivante :

à l'issue du Stage ou de la Présentation de malade, le Rapport rédigé par le candidat fait l'objet d'une notation sur 20 par son Tuteur EPhEP.

## Auditeur associé

Le statut d'**Auditeur associé** est accordé aux personnes désireuses de s'initier à la formation de l'Ecole ou de la poursuivre.

Il donne accès à tous les Cours Magistraux et aux Grandes conférences.

Obligations de volume horaire pour les étudiants du Cours spécialisé en fonction de leur diplôme au moment de leur primo-inscription

En fonction du diplôme qui leur a donné accès au Cours Spécialisé de l'EPhEP, les étudiants sont soumis à des obligations de volume horaire spécifiques conformément au Décret du 7 mai 2012 :

Thèmes de formation	Psychiatres (dispense totale)	Médecins non-psychiatres	Psychologues cliniciens	Psychologues non-cliniciens <sup>1</sup>	Psychanalystes régulièrement enregistrés dans leurs annuaires <sup>2</sup>	Professionnels n'appartenant à aucune des catégories précédentes
MTh I : Développement, fonctionnement et processus psychiques	0 h	0 h	0 h	0 h	0 h	100 h
MTh II : Critères de discernement des grandes pathologies psychiatriques	0 h	0 h	0 h	0 h	100 h	100 h
MTh III : Théories se rapportant à la psychopathologie	0 h	100 h	0 h	0 h	50 h	100 h
MTh IV : Principales approches utilisées en psychothérapie	0 h	100 h	0 h	0 h	50 h	100 h
Stage	0 mois	2 mois <sup>3</sup>	0 mois	2 mois <sup>3</sup>	2 mois <sup>3</sup>	5 mois <sup>4</sup>

1. Pour les titulaires du titre de psychologue qui n'ont pas accompli dans le cadre de leur formation le stage professionnel prévu à l'article 1er du décret n° 90-255 du 22 mars 1990 dans un établissement public ou privé détenant l'autorisation mentionnée à l'art.L. 6122-1 du code de la santé publique ou à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles  
 2. Psychanalystes membres d'une Association Psychanalytique depuis au moins 3 ans.  
 3. 2 mois = 280 heures de stage.  
 4. 5 mois = 700 heures de stage.

Ainsi, les titulaires d'un Doctorat de médecine non-psychiatres doivent suivre l'intégralité des Modules de formation Théorique MTh III : Théories se rapportant à la psychopathologie (100 h) et MTh IV : Principales approches utilisées en psychothérapie (100 h) ainsi qu'un Stage de deux mois. Les psychologues non-cliniciens doivent, eux, effectuer un Stage de deux mois.

Les psychanalystes – disposant d'un des trois diplômes prérequis (cf. *supra*, page 13) –, doivent effectuer les 200 heures (MTh II : 100 h, MTh III et MTh IV : 50 h chacun) demandées par ce Décret, et un Stage de deux mois.

Les professionnels n'appartenant à aucune des catégories précédentes doivent effectuer les 400 heures (MTh I : 100 h, MTh II : 100 h, MTh III : 100 h et MTh IV : 100 h) demandées par ce Décret, et un Stage de cinq mois.

**Les enseignants de l'École sont des praticiens.** Ils assurent la formation des étudiants soit en tant qu'enseignants de Cours Magistraux à l'École, soit en tant que chargés de Conférences ou de Travaux Dirigés. Des Conférenciers invités interviennent également dans la formation.

**Les enseignants des Cours Magistraux à l'École sont :**

**Dr Jean-Paul BEAUMONT**, psychiatre, psychanalyste,  
**Dr Sandrine CALMETTES**, psychiatre, psychanalyste, ancien médecin Directeur du CMPP de la MGEN,  
**Pr Yorgos DIMITRIADIS**, professeur en psychopathologie à l'Université Paris Cité (CRPMS), psychiatre, psychanalyste,  
**Dr Luc FAUCHER**, psychiatre, psychanalyste, Responsable de l'Institut hospitalier de psychanalyse au GHU Paris psychiatrie et neurosciences,  
**M. Pierre-Yves GAUDARD**, maître de conférences en anthropologie HDR, psychanalyste, psychothérapeute, vice-doyen, directeur des enseignements de l'EPhEP  
**Dr Martine GROS**, psychiatre, ancien responsable de pôle, médecin attaché, expert auprès des tribunaux, psychanalyste,

**Dr Virginia HASENBALG – CORABIANU**, psychiatre, psychanalyste,  
**Dr Claude LANDMAN**, psychiatre, psychanalyste, Doyen de l'EPhEP,  
**Dr Patrick LANDMAN**, psychanalyste (Espace analytique), psychiatre et juriste, Président d'Initiative pour une Clinique du Sujet Stop DSM,  
**Mme Marie-Christine LAZNIK**, docteur en psychologie clinique, psychanalyste, consultante au Centre Alfred Binet,  
**Dr Marc MORALI**, psychiatre, psychanalyste, ancien Directeur de la revue Apertura et de La Revue Lacanienne,  
**Dr Rémi TEVISSSEN**, psychiatre, psychanalyste, praticien hospitalier,  
**Pr Stéphane THIBIERGE**, professeur en psychopathologie à l'Université Paris Diderot Paris VII, psychanalyste, psychothérapeute.

**Les Chargés d'Enseignements Spécialisés à l'École sont :**

**Dr Jean-Paul BEAUMONT**, psychiatre, psychanalyste,  
**Mme Marika BERGÈS-BOUNES**, psychologue clinicienne, psychanalyste,  
**Mme Marie-Charlotte CADEAU**, psychanalyste, formation de philosophie,  
**M. Pierre-Christophe CATHELINEAU**, psychologue clinicien, docteur en philosophie, psychanalyste,  
**Dr Jean-Louis CHASSAING**, psychiatre, ancien praticien hospitalier CHU, psychanalyste,  
**Mme Christine DURA TEA**, psychologue clinicienne, psychanalyste,  
**Dr Jean-Marie FORGET**, psychiatre, psychanalyste,  
**Dr Lola FOURCADE**, psychiatre, ancien praticien hospitalier,  
**M. Pierre-Yves GAUDARD**, maître de conférences en anthropologie HDR à l'Université de Paris (Paris-Descartes), psychanalyste, psychothérapeute,  
**Dr Claire GEKIERE**, psychiatre, praticien des Hôpitaux, spécialiste en Thérapie familiale,  
**M. Omar GUERRERO**, psychologue clinicien, psychanalyste  
**Pr Christian HOFFMANN**, professeur de psychopathologie clinique honoraire Université Paris 7-Denis Diderot, psychanalyste (Espace analytique),

**Dr Patrick LANDMAN**, psychanalyste (Espace analytique), psychiatre et juriste, Président d'Initiative pour une Clinique du Sujet Stop DSM,  
**Dr Jasmina MALLET**, psychiatre, chercheuse en neurosciences à l'Institut de Psychiatrie et Neurosciences de Paris, praticien hospitalier MD, PhD, HDR, chercheuse et enseignante à l'Université d'Orléans, Coordinatrice régionale du Diplôme d'Enseignement Spécialisé en psychiatrie en région Centre-Val de Loire,  
**Dr Catherine MORIN**, psychiatre, psychanalyste,  
**M. Thierry ROTH**, psychologue clinicien, psychanalyste,  
**Mme Esther TELLERMANN**, agrégée de lettres, ancienne élève de l'ENS, écrivain, psychanalyste, psychothérapeute,  
**Mme Jessica TRAN THE**, docteur en psychopathologie et psychanalyse, Université de Paris, psychologue clinicienne,  
**Dr Bernard VANDERMERSCH**, psychiatre, psychanalyste,  
**Pr Anne VIDEAU**, vice-doyenne, directeur de l'EPhEP, psychanalyste, ancienne élève de l'ENS, professeur honoraire à l'Université Paris Nanterre.

**Les Conférenciers invités sont :**

**M. Alexandre ALARIC**, philosophe, théoricien de la littérature, Université des Antilles,  
**Mme Catherine ALES**, Directeur de Recherche émérite au CNRS, HDR, Honorary Fellow du Department of Social Anthropology de l'University of St Andrews,  
**Dr Gérard AMIEL**, psychanalyste, médecin psychiatre ancien assistant chef de clinique des universités,  
**Dr Pascale BÉLOT-FOURCADE**, psychiatre, psychanalyste,  
**M. Gabriel BERGOGNIOUX**, linguiste, professeur à l'Université d'Orléans,  
**Mme Françoise BERNARD**, germaniste, conseil en formation, psychanalyste,  
**M. Thomas BOUVATIER**, psychanalyste, Dr en psychopathologie clinique, Université de Paris, ancien élève de l'EPHÉP, fondateur d'« Autonomisation citoyenne, étude de prévention des luttes radicales »,  
**Pr Jean-Baptiste BRENET**, docteur en philosophie, spécialiste de philosophie arabe et médiévale, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,  
**M. Jean BRINI**, psychanalyste, physicien,  
**Mme Claire BRUNET**, agrégée et docteur en philosophie, ancienne élève de l'ENS, Maître de conférences à l'ENS Cachan, psychanalyste,  
**M. Henri CESBRON LAVAU**, psychanalyste, ancien élève de l'École polytechnique,  
**M. Roland CHEMAMA**, agrégé de philosophie, psychanalyste,  
**Dr Marc DARMON**, psychiatre, psychanalyste,  
**Dr Michel DUBEC**, psychiatre, expert auprès des tribunaux,  
**Dr Christian FIERENS**, psychiatre, docteur en psychologie, psychanalyste,  
**Dr Thierry FLORENTIN**, psychiatre, psychanalyste,  
**Pr Patrick GUYOMARD**, professeur des Universités émérite, ancien élève de l'ENS, psychanalyste, fondateur de la SPF,  
**M. Nazir HAMAD**, docteur d'état en psychologie clinique, psychanalyste,

**Dr Jean-Paul HILTENBRAND**, psychiatre, psychanalyste,  
**Pr Emile JALLEY**, ancien élève de l'ENS, agrégé de philosophie, professeur honoraire de psychologie clinique et d'épistémologie à l'Université Paris-Nord,  
**Mme Marie JEJCIC**, Maître de conférences en psychopathologie honoraire à l'Université Paris XIII, psychanalyste,  
**Mme Angela JESUINO**, psychologue clinicienne, psychanalyste,  
**Mme Christiane LACÔTE-DESTREBATS**, ancienne élève de l'ENS, agrégée de philosophie, psychanalyste,  
**Dr Jérôme LEBAUD**, psychiatre, psychanalyste, Responsable psychiatrie Médico-légale au CHU A. Michallon Grenoble,  
**Mme Anne JOOS DE TER BEERST**, licenciée en psychopédagogie, psychanalyste,  
**Dr Jean-Pierre LEBRUN**, psychiatre, psychanalyste,  
**M. Michaël LEVINAS**, pianiste et compositeur,  
**Mme Héléne L'HEUILLET**, agrégée de philosophie, maître de conférences Paris-Sorbonne, psychanalyste,  
**M. Pierre MARCHAL**, docteur en philosophie, psychanalyste,  
**Mme Mathilde MAREY-SEMPER**, psychologue clinicienne, psychanalyste, Dr en Études psychanalytiques, Master de Philosophie contemporaine (Paris),  
**Mme Catherine MILLET**, écrivain, critique d'art, directrice de la revue artpress,  
**M. Hubert RICARD**, agrégé de philosophie, psychanalyste,  
**Mme Eriko THIBIERGE-NASU**, psychologue clinicienne, psychanalyste,  
**Pr Jacques TOUCHON**, MD, PhD, professeur émérite à l'Université de Montpellier, neuropsychiatre,  
**Dr Jeanne WILTORD**, psychiatre, psychanalyste,  
**Dr Daniel ZAGURY**, psychiatre des hôpitaux, expert auprès des tribunaux  
**Dr Mathias WOHL**, psychiatre, Praticien Hospitalier, Médecin Chef-Adjoint à l'Infirmierie Psychiatrique de la Préfecture de Police.

**Les enseignants des Travaux Dirigés sont :**

**M. Édouard BERTAUD**, psychologue clinicien, psychanalyste (Paris),  
**Mme Murielle BIEN**, psychologue clinicienne, psychanalyste (Paris),  
**Mme Frédérique BERGER**, docteur en psychologie (HDR), psychanalyste (Montpellier),  
**Mme Solveig BUCH**, psychanalyste (Paris)  
**Dr Jean-Luc CACCIALI**, psychiatre, psychanalyste (Grenoble),  
**M. Jérémie CLEMENT**, psychologue clinicien, psychothérapeute (Paris),  
**Mme Béatrice CHAZAL-VINEL**, psychanalyste, psychothérapeute (Toulouse)  
**Mme Annie DELANNOY**, psychanalyste, psychologue clinicienne (Lyon),  
**Dr. Nicolas DISSEZ**, psychiatre, psychanalyste (Paris), responsable des TD,  
**M. Georges DRU**, psychanalyste, spécialiste en philosophie-théologie (Lyon),  
**Mme Christine DURA TEA**, psychologue clinicienne, psychanalyste (Nice),  
**Mme Josiane FROISSART**, psychologue clinicienne, psychanalyste (Paris),  
**M. Denis GRILLIAT**, psychologue clinicien, psychanalyste (Lille),  
**M. Jacques HEBERT**, psychologue clinicien, psychanalyste (Le Havre),  
**Dr Radu-Sebastian HUTANU**, psychiatre, psychanalyste (Grenoble),  
**M. Philippe LARBAT**, psychanalyste, psychothérapeute (Rennes),  
**Dr Patricia LE COAT**, psychiatre, psychanalyste (Brest),  
**Mme Edmonde LUTTRINGER**, psychologue clinicienne, psychanalyste (Marseille),  
**Dr Jean-Pierre MEAUX**, neuropsychiatre, psychanalyste (Lille),

**M. Jean-Claude MOLINIER**, psychologue clinicien, psychanalyste (Marseille),  
**M. Cyrille NOIRJEAN**, psychanalyste, Directeur de l'URDLA (Lyon),  
**M. René ODDE**, psychologue clinicien, psychanalyste (Montpellier),  
**Dr Régis PATOUILLARD**, psychiatre, médecin chef du CSM MGEN Grenoble,  
**Dr Mathilde PELLAT**, psychiatre (Grenoble),  
**Mme Josiane QUILICHINI**, psychologue clinicienne, psychanalyste (Reims),  
**M. Jamel RIABI**, psychologue au CMPP de Juvisy s/Orge (Paris),  
**M. Pierrick RIDIRA**, psychologue clinicien, psychanalyste (Orléans),  
**Mme Claude RIVET**, psychologue clinicienne, psychanalyste (Manosque),  
**Mme Christine ROBERT**, psychologue clinicienne, psychanalyste (Paris),  
**Mme Céline de la ROCHEMACÉ**, psychologue clinicienne, psychanalyste (Orléans),  
**Dr Tania ROELENS**, psychiatre, psychanalyste (Paris),  
**Dr Catherine RONDEPIERRE**, psychiatre, psychanalyste (Paris),  
**M. Jean-Luc de SAINT-JUST**, psychanalyste, Docteur en psychopathologie et psychologie clinique (Lyon),  
**Dr Claire SOTTY-HARBONN**, psychiatre, psychanalyste (Paris),  
**Dr Corinne TYSZLER**, psychiatre, psychanalyste (Paris),  
**M. Fabrice VENUAT**, psychothérapeute diplômé de l'EPHÉP, psychanalyste (Manosque),  
**M. Guy VOISIN**, psychanalyste, psychothérapeute (Lille).

**Les enseignants des Cours d'Accompagnement au rapport de Stage sont :**

**Mme Josiane FROISSART**, psychologue clinicienne, psychanalyste (Paris),

**Mme Murielle BIEN**, psychologue clinicienne, psychanalyste (Paris).

## Modalités d'inscription

Les inscriptions s'effectuent **par lettre de demande motivée accompagnée d'un CV, adressés au Doyen de l'École, le Dr Claude Landman**, par mail à : **inscriptions@ephep.com**.

**Elles sont ouvertes du 31 mars au 15 juillet 2025.**

Les candidatures retenues donnent lieu à un entretien avec le vice-doyen Directeur des Enseignements ou son assesseur, suivi d'une délibération du Comité pédagogique.

La formation est accessible aux PMR sur le lieu de cours.  
Autres handicaps : contacter le secrétariat.

## Coût de la formation

### Cursus général, Cursus spécialisé :

- **en individuel** : 2 850 euros / an sur deux années ;
- **en formation continue avec financement extérieur** : 3 800 euros / an sur deux années.

Il est vivement conseillé de faire votre demande de prise en charge extérieure (hors CPF) pour ce financement en même temps que votre candidature auprès de l'EPHEP ;

- **étudiants de moins de 27 ans, inscrits à l'université sur l'année en cours** : 1 400 euros / an sur deux années.

L'administration de l'EPHEP accordera sur demande motivée les facilités de paiement qui pourraient être souhaitées, et étudiera les possibilités éventuelles de financement de la formation par des organismes appropriés.

**Stage seul** : 950 euros.

**Practicum seul** : 950 euros.

**Auditeur associé** : 950 euros.

Les Anciens élèves de l'EPHEP ayant accompli la totalité du Cursus de 1ère et 2ème Année et les membres d'institutions parentes ou associées bénéficient de conditions préférentielles.

**Pour tous renseignements**

**Secrétariat EPHEP**

01 42 86 13 93 • ephep@ephep.com • www.ephep.com



ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES  
EN PSYCHOPATHOLOGIES

### **Siège administratif**

25, rue de Lille 75007 Paris

01 42 86 13 93

[ephep@ephep.com](mailto:ephep@ephep.com)

[ephep.com](http://ephep.com)

